

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 28 MARS 2024

Délibération n° 010/2024

Objet : Vote du budget primitif 2024

Annexes : BP 2024 ET NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE

Nombre de membres du Comité Syndical	: 22 représentant 22 voix
Nombre de membres en exercice	: 21 représentant 21 voix
Nombre de membres ayant pris part à la délibération	: 12 représentant 12 voix

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars, à quatorze heures trente, le Comité Syndical régulièrement convoqué en date du quinze mars, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Michel GROS.

Il examine le point n°4 de l'ordre du jour, visé en objet.

DELEGUES DES EPCI :

ETAIENT PRESENTS :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :

A DECANIS – O HOFFMANN – M GROS – J PAUL – F PERO – JL BONNET – G FERRANTE – JL LAUMAILLER

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :

H PHILIBERT –N BREMOND – L MEAUME – C VENTURINO-GABELLE

Lors de sa séance du 20 février 2024, le Comité syndical a débattu des orientations budgétaires pour l'exercice 2024.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, et sur proposition du bureau réuni le 28 mars 2024, un projet de budget primitif pour l'exercice 2024 est soumis au vote du comité syndical. La note de présentation synthétique ci-jointe, expose de manière plus détaillée les grandes orientations de ce budget.

Le budget primitif pour l'exercice 2024 s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Libellé	Chapitre	Prévision	Libellé	Chapitre	Prévision
Charges à caractère général	011	566 000,00 €	Atténuations de charges	013	24 000,00 €
Charges de personnel	012	755 000,00 €	Produits services, domaine	70	14 000,00 €
Autres charges gestion courantes	65	28 000,00 €	Dotations et participations	74	1 185 892,00 €
Total dépenses gestion courante (a)		1 349 000,00 €	Autres produits gestion courantes	75	1 800,37,00 €
Charges financières (b)	66	9 000,00 €	Total des recettes de gestion courantes (a)		1 225 692,37 €
Charges exceptionnelles (b)	67	2 000,00 €	Produits financiers (b)	76	
			Produits exceptionnels (b)	77	-
Total dépenses réelles de fonctionnement a+b=c		1 360 000,00 €	Total des recettes réelles de fonctionnement a+b=c		1 225 692,37,00 €
Virement à la section d'investissement	23	0,00 €	Opérations ordre	042	25 000,00 €
Opérations ordre	042	145 000,00 €			
Total dépenses ordre de fonctionnement (d)		145 000,00 €	Total recettes ordre de fonctionnement (d)		25 000,00 €
Déficit reporté			Excédent reporté (e)	002	254 307,63 €
Total (c+d)		1 505 000 €	Total (c+d+e)		1 505 000 €

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Libellé	Chapitre	Prévision	Libellé	Chapitre	Prévision
Immobilisation incorporelles	20	354 985,00 €	Subventions d'investissement	13	121 760,00 €
Immobilisation corporelles	21	161 939,00 €			
Total dépenses équipement		516 924,00 €	Total des recettes d'équipement		121 760,00 €
Emprunts et dettes	16	-	Dotations, fonds et réserve	10	5 769,84 €
Total dépenses financières		0 €	Total des recettes financières		5 769,84 €
Total des dépenses réelles d'investissement		516 924,00 €	Total des recettes réelles d'investissement		127 529,84 €
			Opérations ordre	040	145 000,00 €
Opérations ordre	040	25 000,00 €	Virement de la section de fonctionnement	021	0,00 €
Total dépenses ordre d'investissement		25 000,00 €	Total recettes ordre d'investissement		145 000,00 €
Déficit reporté			Excédent reporté	001	269 603,16 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent		45 076,00 €	Restes à réaliser de l'exercice précédent		44 867,00 €
Total		587 000,00 €	Total		587 000,00 €



Vu les articles L 2311-1, L 2312-1, L.2313-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu la délibération n° 014/2023 du Comité Syndical du 30 mars 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

Vu la délibération n° 004/2024 du comité syndical du 20 février 2024 relative à la tenue du débat d'orientation budgétaire 2024,

Considérant la teneur de la note brève et synthétique ci-jointe retraçant les informations essentielles annexée au budget de l'exercice 2024,

Considérant qu'après explications et lecture du rapport, ce document s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses selon les montants suivants :

- Section de fonctionnement : 1 505 000.00€
- Section d'investissement : 587 000.00€

Sur proposition du bureau,

Où l'exposé,

LE COMITE SYNDICAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'ADOPTER** le budget primitif pour l'exercice 2024 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :
 - o Avec reprise des résultats et des reports,
 - o Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 - o Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

Le budget primitif, pour l'exercice 2024, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

Budget primitif	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 505 000 €	1 505 000 €
Investissement	587 000 €	587 000 €

- **D'AUTORISER** le Président à procéder à des virements de crédits de paiements de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
 - Fonctionnement : 7,50%
 - Investissement : 7,50%

- **D'AUTORISER** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits

Le Président du Syndicat Mixte



Michel GROS